



Comité Technique Local 18/01/2019

La CGT Finances Publiques 77 a pris la décision de siéger et d'assister à cette instance de deuxième convocation, la première ayant été boycottée.

Toutes les organisations syndicales ont présenté une déclaration liminaire .
La CGT Finances Publiques 77 a affirmé son opposition aux suppressions d'emplois annoncées dans le département , son refus du tout numérique qui entraîne la déshumanisation des services publics , son refus de la mise en place de la dislocation de la DGFIP et a demandé que toute information soit communiquée aux agents dans la plus grande transparence.

M Valès , directeur de la DDFIP 77 a rapporté les vœux du Directeur Général : une vision des évolutions sur 3 ans sera proposée.

Les suppressions d'emploi se poursuivront , actuellement, on est incapable de dire ce qu'il en sera de l'ISF, de la TH , et des agents qui en ont la charge . D'autre part seul 20 % de la population n'aurait pas internet et comme il sera obligatoire de télédéclarer , pour palier à ce manquement l'Administration va mettre en place des moyens comme par exemple des maisons de service au public (comme cela été fait par la communauté de communes dont dépend Dammartin-en Goëlle) avec à disposition des ordinateurs avec connexion . Des permanences sont assurées 2 fois par mois dans les mairies dans une vingtaine de communes .

M Valès , favorable à cette pratique, va se rapprocher du Président en vu de proposer les services de la DGFIP mais sans pouvoir assurer que ce seront des agents de notre ministère qui assureront les permanences.

Le Directeur a fait part des informations suivantes :

- Site de Sénart : le loyer exorbitant amènera à ne plus renouveler le bail en 2020, les agents émigreront à la cité Administrative de Melun , 18 millions de travaux sont prévus .

M Gaullier , comme prévu lors de sa visite concernant la restauration, est revenu pour débattre sur les demandes de « mutation »

- Site de Nemours : une partie des locaux seront partagés avec l'Éducation Nationale .

Chance , prône la Direction , le site était menacé , grâce à l'arrivée de l'Éducation Nationale , il est sauvé ! Mais il n'empêche que le SIE atteint un seuil critique et sera très vite rejoint par le SIP.

Le projet sera soumis au CHSCT, une fiche d'impact proposée.

Les sites de Coulommiers, Fontainebleau , Montereau, Provins font l'objet d'étude .

D'une manière générale , le Directeur affirme que la DGFIP a des locaux à donner aux autres administrations.

- Les Trésoreries de La Ferté-sous-Jouarre, de Nangis sont menacées et souffrent .

M Valès , à ce jour, ne connaît pas leur devenir.

- les SPF : jusque là ,concentrés dans les métropoles, se verraient transférés « autre part »...en ...province.

A Coulommiers, les notaires ont commencé à traiter eux-mêmes leur demande de renseignement , tâche jusque là dévolue aux agents des SPF : opération dite de « double commande », un point sera fait en Février avec les agents, en Mars avec les études notariales.

Les comptes en attente , délaissés, ont été traités : ils ont rapporté près de 2 milliards d'euros.-

- En ce qui concerne les accueils difficiles , il n'est pas tolérable que les usagers puissent insulter les agents, les chefs de service doivent faire remonter.

Le Directeur est persuadé que les « contribuables énervés » se calment grâce au professionnalisme des agents.

A Melun, il est fait en sorte que les contribuables n'aient pas plus d'1 heure d'attente, avant de pouvoir être reçu !

- Pour résorber l'afflux des appels téléphoniques 3 collègues prélevés sur l'effectif de la Direction sont venus prêter main forte : il a été estimé la prise de 30 appels par personne par jour.

- le SIA Bd Chamblain à Melun, mis en place en 2018 , connaît des difficultés .La mise en cause est un déficit de 8 personnes, résorbé en partie par la venue de 2 EDR volontaires. Ils ont été bien intégrés dans l'équipe.

Les questions ont doublé, elles sont passées de 400 à 800 : la raison, Bug de SIRHIUS pour le report des congés par exemple , interrogations en tout genre.

Il faut rassurer le SIA , dit le Direction.

- les mutations : Comme il n'y avait pas de nouveautés notoires , la Direction a pris la décision de ne pas organiser de permanences sur les sites, l'interlocuteur privilégié étant le SIA.

La CGT Finances Publiques 77 a déploré cette décision au motif que les agents ont besoin de contact avec leur Direction. Le Directeur a annoncé que ces permanences seraient de nouveau organisées pour 2020, année de changement des règles de mutation avec affectation au département

- Nombre de stagiaires Inspecteurs arrivent dans le Département , sous réserve de prélèvement de la Centrale . Les IS auront un tuteur sur leur site de formation et devrait rester en poste à l'issu de leur titularisation pendant 2 ans. A été évoqué, le blocage des entrées dans le département , des inspecteurs titulaires.

A ce moment , il est passé à l'ordre du jour :

- Approbation des procès verbaux des CTL du 16/01/2018, 16/03/201/, 08/06/2018

Adoptés à l'unanimité.

- Situation des emplois au 01 Janvier 2019 :

Suppressions :

La loi de Finances pour 2019 prévoit 2130 suppressions d'emplois pour la DGFIP , corrigée de 40 transferts d'emplois ce qui porte à - 2090 emplois au niveau national.

Au département , la répartition des prélèvements par corps est la suivante : -1 A , -15 B, -32 C soient 48 emplois .

Le 77 se voit doter de 3 IDiv de classe normale , A+ , c'est donc 45 emplois qui sont supprimés .

Il a été procédé à un rebasage de 4 emplois C : postes vacants qui sont définitivement supprimés , le solde total des emplois en moins sur le département est donc de 41 .

Répartition des suppressions

Services	Cadre A	Cadre B	Cadre C
Direction : -5		-2	-3
Trésoreries : -13		-4	-9
SIP : -13		-3	-10
SIE : -7			-7
SPF : -7	-1	-3	-3

Il est proposé les prélèvements d'emplois suivants dans les services rattachés

A la direction :

– 2 B : 1 à la division RH et 1 à la division des Collectivités locales et expertise économique
– 3 C : 1 à la division de la logistique, 1 à la division des Opérations de l'État et 1 à l'équipe de renfort.

Dans les Trésoreries SPL :

Il est proposé les suppressions de 13 emplois (4 B et 9 C) réparties de la manière suivante :

– 5 B soit 1 B sur les trésoreries de Montereau, Meaux, Claye-Souilly, Melun Val de Seine et à la Paierie départementale
+ 1 B à la trésorerie de Marne la Vallée.

– 8 C soit 1 C sur les trésoreries de Lagny, Fontainebleau-Avon, Melun Val de Seine, Marne la Vallée, Sénart, Magny le Hongre, Bussy et Nemours.

au titre du rebasage : – 1 C à la trésorerie de Chelles

Dans les Trésoreries mixtes :

– 1 B à la trésorerie de Nangis (emploi vacant)

Au PCR

2 emplois B sont prélevés dans les PCR à savoir 1 au PCR de Melun sur l'antenne de Fontainebleau et 1 au PCR de Meaux sur l'antenne de Roissy.

Au Services des impôts des particuliers : SIP

Répartition des prélèvements d'emplois par SIP :

– 3 B : 1 au SIP de Coulommiers, 1 au SIP de Sénart et 1 au SIP de Nemours
– 10 C : 1 au SIP de Lagny (rebasage), 1 au SIP de Melun, 1 au SIP de Montereau, 2 au SIP de Meaux, 2 au SIP de Chelles (dont 1 pour rebasage), 1 au SIP de Provins, 1 au SIP de Noisiel, 1 au SIP de Fontainebleau.

Au Services des impôts des entreprises : SIE

Il est proposé la suppression de 7 emplois C à savoir : 1 au SIE de Chelles, 1 au SIE de Roissy, 2 au SIE de Melun (dont 1 rebasage), 1 au SIE de Noisiel et 2 au SIE de Meaux.

Au Services de publicité foncière et d'enregistrement :

compte tenu des critères de charges, il est proposé les prélèvements d'emplois suivants :

– SPF de Coulommiers 1 : 1 A (emploi vacant) et 1 B ;
– SPFE de Melun 1 : 1 B et 2 C
– SPFE de Meaux : 1B et 1 C

Redéploiements :

– Redéploiements nationaux impactant le département :

Octroi de 3 emplois d'IDIV de classe normale.

Il est proposé d'implanter ces emplois de la manière suivante :

– 1 emploi au SIA ;
– 1 emploi en direction au pôle gestion publique. (soutien à l'ensemble du réseau SPL)
– 1 emploi au pôle gestion fiscale.

En outre, 1 emploi B est transféré à la Division des opérations de l'État

1 emploi B «chargé de clientèle» est prélevé.

– Redéploiements entre services du département

Renforcement des cellules de soutien des SIP et des SIE

Il est proposé de renforcer chaque cellule de soutien SIE et SIP par 2 B prélevés sur l'équipe de renfort.

Ainsi, chaque cellule sera composée de 1 A et 7 B.

La CGT Finances Publiques 77 a rappelé qu'en 3 ans , 16 postes d'EDR ont été supprimés.

– Redéploiement du cadre A de la trésorerie de la Ferté sous Jouarre vers la trésorerie de Provins

– **Ponts naturels 2019 :**

Les dates proposées sont les vendredi 31 mai et 16 août 2019.

Vote : 2 OS ont voté pour .

La CGT Finances Publiques 77 a voté contre .

[Les raisons de ce choix : *il n'est pas concevable que les agents soient obligés de ponctionner leur congés annuels pour des absences imposées par la Direction . La CGT Finances Publiques 77 réclament l'octroi des 2 ponts en autorisation d'absence Administration*]

– **Télétravail Bilan de l'expérimentation, présentation du dispositif de mise en œuvre :**

Bilan de l'expérimentation du télétravail au 30 Novembre 2018 :

Le bénéfice du télétravail a été accordé à 29 agents dont 7 agents atteints de pathologie lourdes ou confrontés à des situations personnelles difficiles.

21 agents, soit 72 % des télétravailleurs sont majoritairement affectés hors des services de Direction,

75% appartiennent aux catégories A et B.

55 % des agents ont choisi une option sur 2 jours de télétravail hebdomadaire et 34 % sur 1 journée.

La majorité des agents (75 %), sont soumis à une quotité de travail à 100 %.

Le dispositif de télétravail est en 2019 désormais ouvert à l'ensemble des personnels, agents et cadres en fonction au sein des services, pour une quotité maximale de 3 jours par semaine.

Il s'inscrit dans la recherche d'un équilibre entre les nécessités de service et la volonté de l'agent de télétravailler.

Le télétravail n'est pas un droit acquis : il est accordé sur demande écrite de l'agent, après accord de son chef de service et de la Direction. L'accord est formalisé par la signature d'une convention Individuelle de travail.

Une présence 10 à 15 % de l'effectif du service sera demandé .

En cas de refus l'agent peut saisir les instances représentatives compétentes.(CAPL)

Le candidat au télétravail doit remplir les conditions suivantes :

- être fonctionnaire
- être en activité
- être volontaire pour télétravailler
- être en charge d'activités pouvant être exécutées en dehors des locaux administratifs
- être suffisamment autonome (une ancienneté minimale de 6 à 12 mois sur le poste est préconisée)
- disposer à son domicile d'une ligne téléphonique et d'une connexion internet conforme aux normes fixées par l'administration
- disposer d'un espace de travail à domicile répondant aux règles de sécurité électrique .

La demande de télétravail :

Elle s'effectuera entre le 1er février 2019 et le 15 février 2019 au plus tard.

Pour la campagne 2019, 50 agents seraient potentiellement concernés dont 22 ayant actuellement opté pour le dispositif.

Afin d'aider les agents et les chefs de service à mieux appréhender la notion de télétravail, des formations en ligne sont proposés aux chefs de service et aux télétravailleurs .

Affichage d'indicateurs de qualité dans les SIP :

il est prévu un affichage local dans tous les services publics des résultats relatifs à la qualité des prestations rendues d'ici 2020.

Concrètement, il s'agit d'une affiche dans les halls des CDFiP avec 4 indicateurs de qualité ayant pour enjeu

- renforcer la relation de confiance entre les usagers et les services publics
- valoriser auprès des usagers notre offre de service et les différents canaux de contact.

Indicateurs existants ou à venir :

- Taux de réclamations (IR-TH- CAP) traitées dans le délai d'un mois
- Taux d'usagers satisfaits de nos services en ligne
- Taux de satisfaction globale de l'utilisateur
- Taux d'usagers satisfaits à l'issue de leur rendez-vous
- Taux de courriels envoyés par la messagerie sécurisée ayant obtenu une réponse dans un délai d'une semaine
- Taux d'usagers ayant trouvé claire la réponse à leur question
- Taux d'usagers satisfaits à la suite d'un échange avec un conseiller centre de contact

En 2020, les SIE seront intégrés dans le dispositif.

Questions diverses :

- Prime de 200 € aux personnes ayant participées à la mise en place du PAS :
tout grade confondu : de l'Agent C à l' AFIPA , exerçant leur fonction en SIP, SIE, Trésorerie mixte (serait exclus ,les services fonciers, les PELP)

La Direction a jusqu'au 23/01/2019 pour fournir la liste des personnes retenues.

- La CGT Finances Publiques 77 a rappelé l'existence d'une prime d'accueil versée aux services . La Trésorerie Amendes de Melun n'en bénéficie pas .La direction n'a pas pu apporter de réponse et va se renseigner.

La séance est levée à 13h20.

Les élus présents au CT :

Edith BORUTA / Sylvie RISACHER
Didier CARON / Dominique BOUFFET (Expert)

M Valès a quitté la séance pour un rendez-vous professionnel.

C'est M Gaullier qui a présidé la fin de cette instance , sur un rythme quelque peu précipité .

Un point prévu à l'ordre du jour en questions diverses n'a pas été traité , il s'agit du« bilan SIP foncier »